



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2022-119

PUBLIÉ LE 10 MAI 2022

Sommaire

DDT Hautes-Pyrenees / SEREF/BBCF

65-2022-05-10-00001 - Arrêté préfectoral relatif à la composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (MODIFICATIF) (4 pages)

Page 3

DDT Hautes-Pyrenees

65-2022-05-10-00001

Arrêté préfectoral relatif à la composition de la
commission départementale
de la chasse et de la faune sauvage
(MODIFICATIF)



**Arrêté préfectoral n°
relatif à la composition de la commission départementale
de la chasse et de la faune sauvage
(MODIFICATIF)**

Le préfet des Hautes-Pyrénées,

- VU** le code de l'environnement et notamment les articles R.421-29, R.421-30, R.421-31 et R.421-32 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R*133-1, R133-3, R133-4, R133-5, R133-6, R133-8, R133-9, R133-10, R133-11, R133-12 et R133-13 ;
- VU** le décret n°2006-665 du 7 juin 2006, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, paru au journal officiel de la République française le 8 juin 2006, et notamment son article 9 fixant à trois ans la durée du mandat des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et son article 15 instituant, dans chaque département, la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- VU** l'arrêté n° 65-2019-02-18-004 du 18 février 2019, relatif à l'habilitation des organisations syndicales à siéger au sein des commissions départementales ;
- VU** l'arrêté préfectoral instituant la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ;
- VU** l'arrêté n° 65-2019-04-09-002 du 9 avril 2019 relatif à la composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage et modifié par l'arrêté n° 65-2020-01-15-001 du 15 janvier 2020, puis par arrêté n° 65-2020-08-18-003 du 18 août 2020 ;
- VU** les consultations ;
- VU** les propositions formulées par Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs suite au conseil d'administration du 13 avril 2022;
- VU** les propositions formulées par Monsieur le président de l'association départementale des lieutenants de louveterie des Hautes-Pyrénées en date du 11 février 2019 ;
- VU** les propositions formulées par Monsieur le président de l'association des piégeurs des Hautes-Pyrénées en date du 9 janvier 2019 ;

- VU** les propositions formulées par Monsieur le président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Pyrénées et de la Garonne en date du 1^{er} février 2019 ;
- VU** les propositions formulées par Monsieur le président de l'association des communes forestières des Hautes-Pyrénées en date du 4 février 2019 ;
- VU** les propositions formulées par Monsieur le président de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées en date du 6 avril 2019 ;
- VU** les propositions formulées par Madame la présidente de France nature environnement Hautes-Pyrénées en date du 6 février 2019 ;
- VU** les propositions formulées par Monsieur le directeur du parc national des Pyrénées en date du 17 janvier 2019 ;
- VU** les propositions formulées par Monsieur le directeur de l'agence territoriale des Hautes-Pyrénées de l'office national des forêts en date du 9 janvier 2019 ;
- VU** la réponse à la consultation de Monsieur Lafitte Jérôme, personne qualifiée, en date du 9 janvier 2019 ;
- VU** le souhait de Monsieur Pierre-Yves Subrenat, personne qualifiée, de ne pas renouveler son mandat au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en date du 16 avril 2018 ;
- VU** la réponse à la consultation de Monsieur le président de l'association « nature en Occitanie » en date du 1^{er} mars 2019 ;
- VU** l'absence de réponse à la consultation de Monsieur le président du syndicat interdépartemental des propriétaires forestiers ;
- VU** la vacance de poste du représentant titulaire de la propriété forestière non domaniale relevant du régime forestier ;
- VU** les propositions formulées par Monsieur le président de l'association des communes forestières des Hautes-Pyrénées en date du 8 janvier 2020 ;
- VU** les propositions des jeunes agriculteurs suite à leur assemblée générale du 11 février 2022 ;
- VU** les propositions de Monsieur le président de l'amicale des lieutenants de l'ouvrier suite au renouvellement général ;
- VU** l'avis de Monsieur le directeur départemental des territoires ;
- SUR PROPOSITION** de Madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 65-2019-04-09-002 du 9 avril 2019 modifié et sus-visé, relatif à la composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage sont modifiées ainsi qu'il suit :

- pour les représentants des intérêts agricoles :

Les mots « Monsieur Laurent BATAN-LAPEYRE, ou son suppléant, Monsieur Stéphane SEMPE, représentant les jeunes agriculteurs, » sont remplacés par les mots : « Monsieur Alexandre LAFFONT, ou son suppléant, Monsieur Rémy DELORD, représentant les jeunes agriculteurs, »

- pour les représentants des chasseurs et des différents modes de chasse dans le département :

Les mots « Monsieur Claude DUTHU, ou son suppléant, Monsieur Pompée ENJOLRAS » sont remplacés par les mots : « Monsieur Claude DUTHU, ou son suppléant, Monsieur José BARRAL ».

Les mots « Monsieur Philippe MAULEON, ou son suppléant, Monsieur Christian PAILLES » sont remplacés par les mots : « Monsieur Philippe MAULEON, ou sa suppléante, Madame Valérie ANDRIEU ».

Les mots « Monsieur Cédric ALAUZY, ou son suppléant, Monsieur Jean-Pierre BOUTINAUD » sont remplacés par les mots : « Monsieur Cédric ALAUZY, ou son suppléant, Monsieur Jean MEDEVIELLE ».

Les mots « Monsieur Christian DEILHOU, ou son suppléant, Monsieur Sylvain CASCARRA » sont remplacés par les mots : « Monsieur Sylvain CASCARRA, ou son suppléant, Monsieur Gilles CLAVERIE ».

ARTICLE 2 : les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 65-2019-04-09-002 du 9 avril 2019 modifié et sus-visé, relatif à la composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage sont modifiées ainsi qu'il suit :

- pour les représentants des intérêts agricoles :

Les mots « Monsieur Laurent BATAN-LAPEYRE, ou son suppléant, Monsieur Stéphane SEMPE, représentant les jeunes agriculteurs, » sont remplacés par les mots : « Monsieur Alexandre LAFFONT, ou son suppléant, Monsieur Rémy DELORD, représentant les jeunes agriculteurs, »

- pour les représentants des chasseurs et des différents modes de chasse dans le département :

Les mots « Monsieur Claude DUTHU, ou son suppléant, Monsieur Pompée ENJOLRAS » sont remplacés par les mots : « Monsieur Claude DUTHU, ou son suppléant, Monsieur José BARRAL ».

ARTICLE 3 : les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 65-2019-04-09-002 du 9 avril 2019 modifié et sus-visé, relatif à la composition de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, restent et demeurent inchangées.

ARTICLE 4: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent territorialement, dans le délai de deux mois, à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

ARTICLE 5: Madame la secrétaire générale de la préfecture des Hautes-Pyrénées et Monsieur le directeur départemental des territoires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Fait à Tarbes, le 10 MAI 2022



Rodrigue FURCY